

Marché n° 26 – 001
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Matériels informatiques

SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

passé selon les dispositions des articles R.2162-37 à R.2162-42, des articles R.2162-43 à R.2162-48 et des articles R.2162-49 à R.2162-51 du Code de la commande publique.

Date limite de réception des candidatures initiales :
20/04/2026 à 12H00

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR.....	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU SAD	4
2.1. Objet du SAD.....	4
2.2. Etendue du SAD	4
2.3. Durée de validité du SAD.....	4
ARTICLE 3. CONDITIONS DE CONSULTATION	5
3.1. Contenu du dossier de consultation.....	5
3.2. Modalités de retrait et de consultation des documents.....	5
3.3. Calendrier de la consultation	6
ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
4.1. Pièces à fournir au titre de la candidature.....	6
4.1.1. Candidature sous forme de DUME	6
4.1.2. Candidature hors DUME	7
4.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises	7
4.2. Dépôt des candidatures.....	8
4.3. Modalités d'admission des candidatures.....	8
4.4. Actualisation des candidatures.....	9
ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES SPECIFIQUES.....	9
5.2. Pièces à fournir au titre de l'offre pour un marché spécifique.....	9
5.3. Dépôt des offres.....	9
5.4. Modalités d'attribution des marchés spécifiques	10
ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS	10
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	11

PREAMBULE

Par application de l'article L.2125-1-4° du Code de la commande publique, le système d'acquisition dynamique (SAD) est une technique d'achat qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateur(s) économique(s), pour des achats d'usage courant, selon un processus ouvert et entièrement électronique.

Le SAD se met en œuvre pour chacune des catégories de la façon suivante :

- PHASE 1 - Passation du SAD : Référencement initial

Un avis d'appel à la concurrence est publié pour une durée de 30 jours minimum. Les opérateurs souhaitant être référencés sur tout ou partie des catégories du SAD remettent leurs candidatures.

L'acheteur dispose de 10 jours pour évaluer les candidatures reçues. Ce délai peut être porté à 15 jours lorsque cela est justifié, notamment parce qu'il est nécessaire d'examiner des documents complémentaires ou de vérifier d'une autre manière si les critères de sélection sont remplis.

L'acheteur notifie l'admission dans le SAD aux candidats concernés. Leur nombre n'est pas limité.

- PHASE 2 – Exécution du SAD : Référencement durant toute la durée de validité du SAD et passation des marchés spécifiques

Tout opérateur économique peut demander à participer au système d'acquisition dynamique pendant sa durée de validité. La demande d'admission est examinée sous dix jours. Ce délai peut être porté à quinze jours lorsque cela est justifié, notamment parce qu'il est nécessaire d'examiner des documents complémentaires ou de vérifier d'une autre manière si les critères de sélection sont remplis.

A la survenance d'un besoin, l'acheteur lance un marché spécifique. Il invite alors à soumissionner tous les candidats référencés dans la catégorie concernée.

Le délai minimal de réception des offres est fixé à 10 jours. Seuls les opérateurs déjà admis dans le système à la date de lancement du marché spécifique peuvent concourir.

La forme, les caractéristiques (notamment prix, durée, etc.) et les modalités d'exécution de ces marchés sont définies dans les pièces particulières de chaque marché spécifique.

Pour chaque catégorie, l'acheteur notifie les marchés spécifiques aux entreprises déclarées attributaires.

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Réseau Canopé
Téléport 1 - @ 4
1 avenue du Futuroscope
CS 80158
86 961 Futuroscope Cedex

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D. 314-70 et suivants du Code de l'Éducation Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques.

Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU SAD

2.1. Objet du SAD

Le système d'acquisition dynamique a pour objet de confier aux candidats admis la prestation de fourniture et livraison de matériels informatiques.

La référence au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) associés au présent marché est :

- CPV Principal : 30200000-1 Matériel et fournitures informatiques

2.2. Etendue du SAD

Le SAD est composé de 6 catégories, dont le montant estimé est le suivant :

Catégorie	Désignation	Montant estimé des dépenses (€ TTC)
1	Matériels informatiques et périphériques	1 600 000,00
2	Solutions et équipements numériques éducatifs	500 000,00
3	Matériels, solutions et équipements numériques éducatifs pour la Guadeloupe	25 000,00
4	Matériels, solutions et équipements numériques éducatifs pour la Guyane	25 000,00
5	Matériels, solutions et équipements numériques éducatifs pour la Martinique	25 000,00
6	Matériels, solutions et équipements numériques éducatifs pour la Réunion	25 000,00

2.3. Durée de validité du SAD

La durée du SAD court à compter du 2 mai 2026.

Le SAD est ouvert pour une durée de 48 mois.

Les marchés spécifiques peuvent être passés tout au long de la durée du SAD.

Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD, à tout moment. Cette décision n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

Sa durée pourra être prolongée par la publication d'un nouvel avis d'appel à concurrence. Cet avis précisera alors les quantités envisagées pour la nouvelle période du SAD.

Les documents régissant le SAD sont mis à disposition des opérateurs économiques pendant toute la validité du SAD afin de leur permettre de candidater durant cette période

La durée d'exécution des marchés spécifiques passés dans le cadre du SAD est fixée par les pièces particulières de chacun de ces marchés.

L'exécution des marchés spécifiques passés pendant la durée de validité du SAD peut se poursuivre après le terme de celui-ci.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE CONSULTATION

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des caractéristiques et modalités d'exécution du SAD (CCME),
- l'annexe sécurité des systèmes d'information,
- le cadre de capacités,
- la fiche contact.

3.2. Modalités de retrait et de consultation des documents

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une candidature.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail ou via la plateforme) et communiquées à l'acheteur au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des candidatures. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

3.3. Calendrier de la consultation

Lancement de la consultation	17/03/2026
Date et heure limites de réception des candidatures initiales	20/04/2026 – 12h
Notification des admissions initiales	30/04/2026
Passation du(es) premier(s) marché(s) spécifique(s)	A partir du 2 mai 2026

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit les pièces relatives à sa candidature. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.



Aucune signature des documents n'est requise au moment du dépôt des candidatures.

4.1. Pièces à fournir au titre de la candidature

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à la candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans la rubrique 4.1.2, permettant d'apprécier la candidature des candidats.

4.1.1. Candidature sous forme de DUME

- **Formulaire DUME en format xml et pdf (généralisé automatiquement lors de la réponse sur PLACE) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).**
- **Cadre de capacités.**

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET.

4.1.2. Candidature hors DUME

- **L'imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature : catégorie(s) concernée(s),
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - La fiche contact complétée,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant chaque catégorie à laquelle l'opérateur candidate, au cours des 3 derniers exercices,
 - Une déclaration concernant le volume annuel total de fabrication et/ou de livraison de produits de chaque catégorie ou équivalent, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
 - Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
 - Une description du système de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution des marchés spécifiques,
 - Une description des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution des prestations,
 - Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
 - La feuille de route de l'opérateur concernant les offres produits ou services de l'entreprise pour les 4 années à venir.

- **Le cadre de capacités**

4.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Dans ce cas, les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché spécifique et à ce que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements.

En cas de groupement, l'ensemble des éléments de candidature demandés dans les articles précités doit être transmis pour chaque membre du groupement.

4.2. Dépôt des candidatures

Dans le cadre de la phase de référencement initial, les plis doivent être transmis avant la date et l'heure limites de dépôt mentionnées sur la première page du présent RC. Les plis reçus après ces date et heure limites ne sont pas ouverts et rejetés.

En cas de rejet d'un pli, un dossier contenant une nouvelle candidature peut être présenté par le candidat, à tout moment pendant la durée de validité du SAD.

Pendant la durée de validité du SAD, les candidatures doivent être déposées au moins 10 jours avant l'envoi de l'invitation à soumissionner pour participer à un marché spécifique.

Les candidatures doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE www.marches-publics.gouv.fr, sur laquelle la procédure technique de dépôt est détaillée.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD, etc), qui ne sera ouverte qu'en cas de difficulté technique rencontrée lors de l'ouverture de la candidature dématérialisée.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures. En cas d'envoi postal, celui-ci doit être réalisé par recommandé avec accusé de réception.

L'enveloppe doit comporter la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », avec le numéro et l'objet de la consultation.

Adresse de dépôt ou d'envoi de la copie de sauvegarde :

Réseau Canopé
pôle Achats-Marchés
1 avenue du Futuroscope
Téléport 1 – bâtiment @4
CS 80158
86961 Futuroscope Cedex

4.3. Modalités d'admission des candidatures

Sont écartés les candidats :

- n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-7 du CCP,
- dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du système (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références

présentées doivent être en relation avec l'objet des catégories et les caractéristiques techniques).

En cas de rejet d'une candidature, un dossier contenant une nouvelle candidature peut être présenté par le candidat, à tout moment pendant la durée de validité du SAD.

Le candidat dont le dossier satisfait les exigences du présent RC est admis au SAD.

Un message transmis par le profil d'acheteur l'informe de cette admission.

A compter de la réception de ce message, le candidat peut participer aux mises en concurrence à venir.

4.4. Actualisation des candidatures

À tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de cette demande.

ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES SPECIFIQUES

5.2. Pièces à fournir au titre de l'offre pour un marché spécifique

Les pièces à fournir au titre de l'offre, dans le cadre de la passation d'un marché spécifique, sont détaillées dans l'invitation à soumissionner.

5.3. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE :

www.marches-publics.gouv.fr.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt indiquées lors de l'invitation à soumissionner sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD, etc), qui ne sera ouverte qu'en cas de difficulté technique rencontrée lors de l'ouverture de l'offre dématérialisée.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. En cas d'envoi postal, celui-ci doit être réalisé par recommandé avec accusé de réception.

L'enveloppe doit comporter la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », avec le numéro et l'objet de la consultation.

Adresse de dépôt ou d'envoi de la copie de sauvegarde :

Réseau Canopé

pôle Achats-Marchés
1 avenue du Futuroscope
Téléport 1 – bâtiment @4
CS 80158
86961 Futuroscope Cedex

5.4. Modalités d'attribution des marchés spécifiques

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché spécifique doit faire parvenir à l'acheteur, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les **documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner** prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché spécifique n'est pas tenu de fournir les justificatifs et moyens de preuve déjà transmis à l'acheteur, s'ils sont encore valides.

- **l'acte d'engagement** signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :
 - en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché spécifique est notifié au titulaire.

ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

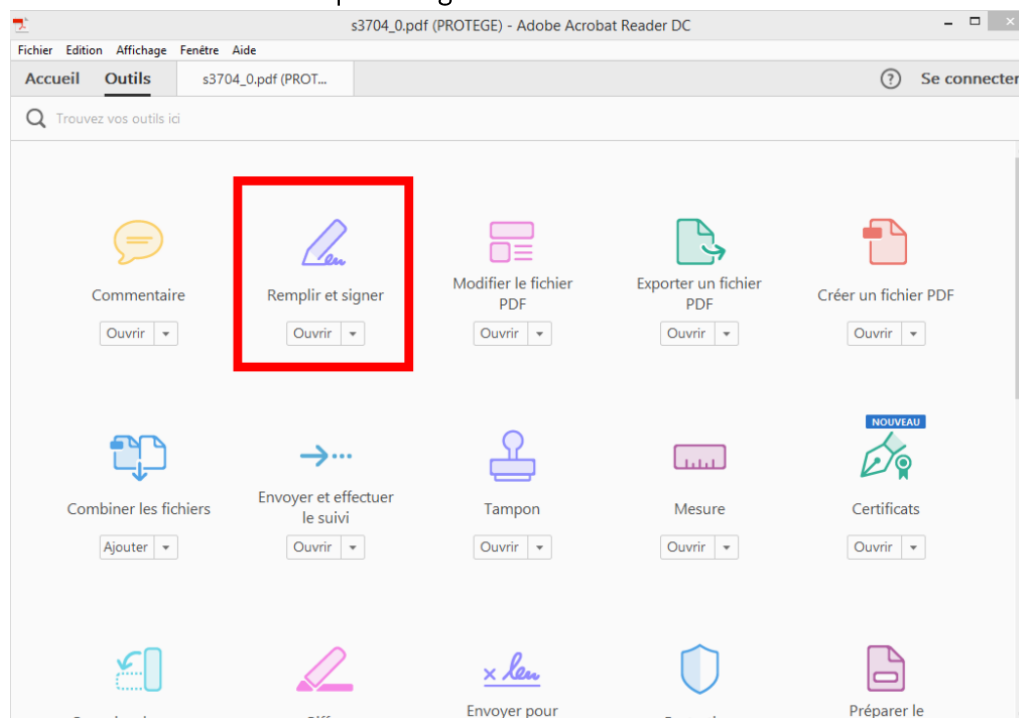
TA de Poitiers
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - BP 541
86020 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1: SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
Règle de nommage : N° de marché/accord-cadre (AA-123-Lxx) AE Nom de la société
 - AA : Année
 - 123 : n° du marché/accord-cadre
 - Lxx : n° du lot
2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant de : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».

3. Via la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/agent/signer-document>, en téléchargeant l'outil de signature :

